

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2022

Effectif légal : 19
Membres en exercice : 19
Membres présents : 18
Membres votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 07 octobre 2022, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

Présents : MM. Michel BERTRAND, Jocelyne MELIN, Patrick VIRY, Noël QUINANZONI, Laurent MONGAILLARD, Danièle CUNY, Chantal BASTIEN, Régis POIROT, Élisabeth THIEBAUT, Stéphane RICHARD, Annie DELHUMEAU, Jean-Baptiste POIZAT, Nadège PRZYBYLAK-PAGÉE, Catherine GRANDEMANGE, Arnaud VIRY, Gaëlle BOULANGER, Xavier PERRIN, Nicole VIRY LEFOURNIS

Absents excusés : Mr Sébastien GERMAIN donne pouvoir à Mme Gaëlle BOULANGER

Secrétaire de séance : Mr Laurent MONGAILLARD

Le compte rendu du conseil Municipal du 12 juillet 2022 a été accepté.

Quatre points sont retirés de l'ordre du jour

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT & EAU : PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS – ANNEE 2023

Retiré

TARIFS BRANCHEMENT EAU ET CHANGEMENT COMPTEUR SUITE A GEL OU DETERIORATION ANNEE 2023

Retiré

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2023

Retiré

DECISION MODIFICATIVE

Retiré

**TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE – COLUMBARIUM - DEPOT D'URNE, ET TARIFS
RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS ET DU COLUMBARIUM - ANNÉE 2023 – DEL.
54/2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs de l'année 2023 comme suit, applicables pour l'année 2023.

CIMETIERE	2023
Concession trentenaire (le m ²)	65.00
Concession pour 15 ans (le m ²)	40.00
Creusement de fosse Relèvement de corps ré-inhumation – exhumation	353.00
Ouverture de caveau	98.00
Creusement de fosse pour dépôt d'urne	177.00

COLUMBARIUM	2023
Concession pour 15 ans et jusqu'à 4 urnes	550.00
Forfait dépôt urne	25.00
Plaquette pour inscription sur porte (l'unité)	33.00
Renouvellement Concession pour 15 ans	80.00

TARIFS DROITS D'AMARRAGE - ANNÉE 2023 – DEL. 55/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer le tarif du droit d'amarrage pour l'année 2023 comme suit, pour la période qui s'étend du 1^{er} mai au 30 novembre 2023.

ci-dessous tarifs antérieurs :

2023	44.00
-------------	--------------

TARIFS DROITS DE PLACE - ANNÉE 2023– DEL. 56/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs des droits de place pour l'année 2023 comme suit :

		2023
Camion vente	La ½ journée	55.00
Représentation (sous réserve de l'avis du maire)	La journée	55.00
Représentation > 100 m² (sous réserve de l'avis du maire)	La journée	165.00
	2 jours	275.00
	3 jours	385.00
Marché local saisonnier	Le ml.< 4m00	1.00
	Le ml.> 4m00	1.30
	Forfait électricité	3.00

TARIFS INTERVENTION EMPLOYES COMMUNAUX & UTILISATION DU MATERIEL - ANNÉE 2023 – DEL. 57/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs pour l'intervention des employés communaux et l'utilisation du matériel, applicables pour l'année 2023, comme suit:

Ci-dessous tarifs antérieurs :

	Tarif horaire 2023
Main-d'œuvre	50.00
Camionnette	30.00

Camion	70.00
Compresseur (moto pompe)	35.00
Tractopelle	85.00
Tracteur	40.00

Au tarif horaire des véhicules s'ajoute l'heure de chauffeur au tarif main-d'œuvre.

Le tarif main-d'œuvre est majoré de 50 % pour une intervention de 18 H. 00 à 7 H. 30, pour les jours fériés et week-end.

TARIFS LOCATION DE SALLES ET REMPLACEMENT DU MATERIEL CASSE OU PERDU - ANNÉE 2023 – DEL. 58/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 DECIDE d'augmenter les tarifs de la location des salles de 10% et les tarifs de l'inventaire de 15%
 par rapport à l'année 2022,
 FIXE les tarifs pour l'année 2023 comme suit :

Habitants Xonrupt-Longemer
Manifestation à but lucratif

Salles	ETE			HIVER		
	H.T.	T.V.A. 20 %	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 20 %	T.T.C.
Grande salle	257,40	51,48	308,88	361,72	72,34	434,07
Cuisine	117,73	23,55	141,28	117,73	23,55	141,28
Bar	47,80	9,56	57,35	71,95	14,39	86,34
Foyer	92,90	18,58	111,47	124,45	24,89	149,34
Salle Perce Neige	143,76	28,75	172,51	191,86	38,37	230,23
Scène St-JM Vianney	92,90	18,58	111,47	124,45	24,89	149,34
Salle Frédéric ANCEL	124,81	24,96	149,77	166,83	33,37	200,19

Habitants Xonrupt-Longemer**Manifestation à but non lucratif****ETE****HIVER**

Salles	ETE			HIVER		
	H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C.
Grande salle	181,08	36,22	217,30 €	232,54	46,51	279,05 €
Cuisine	70,65	14,13	84,78 €	70,653	14,13	84,78 €
Bar	23,16	4,63	27,79 €	36,003	7,20	43,20 €
Foyer	71,95	14,39	86,34 €	95,821	19,16	114,99 €
Salle Perce Neige	103,05	20,61	123,66 €	137,995	27,60	165,59 €
Scène St-JM Vianney	71,95	14,39	86,34 €	95,821	19,16	114,99 €
Salle Frédéric Ancel	89,60	17,92	107,51 €	119,504	23,90	143,40 €
Salle du Poli	98,23	19,65	117,88 €			

Autres Habitants**Manifestation à but lucratif****ETE****HIVER**

Salles	ETE			HIVER		
	H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C.
Grande salle	648,11	129,62	777,73	756,43	151,29	907,71
Cuisine	235,50	47,10	282,60	235,50	47,10	282,60
Bar	95,81	19,16	114,97	143,77	28,75	172,52
Foyer	143,77	28,75	172,52	191,79	38,36	230,14
Salle Perce Neige	206,89	41,38	248,27	274,48	54,90	329,38
Scène St-JM Vianney	143,77	28,75	172,52	191,79	38,36	230,14
Salle Frédéric ANCEL	179,89	35,98	215,87	238,68	47,74	286,42

Autres Habitants**Manifestation à but non lucratif****ETE****HIVER**

Salles	ETE			HIVER		
	H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C.	H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C.
Grande salle	269,05	53,81	322,86 €	377,73	75,55	453,27 €
Cuisine	141,31	28,26	169,57 €	141,31	28,26	169,57 €
Bar	47,78	9,56	57,34 €	71,70	14,34	86,04 €
Foyer	95,83	19,17	115,00 €	143,77	28,75	172,52 €
Salle Perce Neige	137,45	27,49	164,93 €	172,11	34,42	206,53 €
Scène St-JM Vianney	95,83	19,17	115,00 €	143,77	28,75	172,52 €
Salle Frédéric ANCEL	119,52	23,90	143,42 €	149,67	29,93	179,60 €

Les tarifs ÉTÉ sont fixés du 1er avril au 30 septembre inclus

Les tarifs HIVER sont fixés du 1er octobre au 31 mars inclus

Les résidences secondaires soumises à l'impôt bénéficient du tarif Xonrupt-Longemer

Rappel : les associations de Xonrupt-Longemer bénéficient d'un week-end gratuit par an dans le cadre de l'organisation d'une manifestation.

Tarifs dégressifs :

2 jours SEMAINE x 1.5

2 jours WEEK-END x 1.7 (prise des clés à partir de vendredi 15h)

3 jours x 2.00

4 jours x 2.75

5 jours x 3.50

• TARIFS DIVERS DE LOCATIONS

SPORTS REUNIONS DIVERSES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Tarif à l'heure réservée uniquement aux Associations

La réservation pourra se faire au plus tôt un mois à l'avance

Salles	H.T.	T.V.A. 20%	T.T.C.
Grande salle	34,61	6,92	41,53
Foyer	17,28	3,46	20,74
Salle Perce Neige	19,58	3,92	23,50
Salle Frédéric ANCEL	19,58	3,92	23,50

• INVENTAIRE MATERIEL SALLES POUR L'ANNÉE 2023

OBJETS	P.U. H.T.	T.V.A	T.T.C.
Légumier inox Louis XV	10,73	2,15	12,88
Plat inox rond	13,77	2,75	16,52
Plat inox allongé Louis XV intermédiaire	17,61	3,52	21,13
Corbeille à pain	6,43	1,29	7,71
Cruche inox 1 L.5	22,00	4,40	26,40
Cruche en verre 1 L.	3,67	0,73	4,40
Plateau	12,02	2,40	14,42
Coupe Melba	3,67	0,73	4,40
Saladier Pyrex Ø 20	2,23	0,45	2,68
Assiette plate Ø 26,5 cm	5,16	1,03	6,20
Assiette plate Ø 24 cm	4,13	0,83	4,95
Assiette creuse et plate Ø 22 cm	3,85	0,77	4,62
Assiette dessert Ø 19 cm	3,05	0,61	3,66
Ramequin Ø 85	0,89	0,18	1,06
Tasse	3,32	0,66	3,99
Bol	1,43	0,29	1,71
Soucoupe	2,39	0,48	2,87
Flûte à champagne	1,53	0,31	1,84
Verres ballon 12 cl.	1,22	0,24	1,46
Verres 29 cl.	1,58	0,32	1,89
Coupes	1,58	0,32	1,89
Couteaux manches bois	6,96	1,39	8,35

Petite cuillère	0,26	0,05	0,32
Couteau	0,72	0,14	0,87
Fourchette	0,51	0,10	0,61
Cuillère	0,51	0,10	0,61
Couteau à pain	10,75	2,15	12,90
Économe (couteau éplucheur)	4,81	0,96	5,77
Tire-bouchon	9,49	1,90	11,39
Plaque indicatrice	3,24	0,65	3,89
Cendrier	1,39	0,28	1,67
Cendrier mural	63,00	12,60	75,60
Cintre plastique	1,59	0,32	1,90
Vase	6,00	1,20	7,20
Butée plastique	2,23	0,45	2,68
Patère inox	11,26	2,25	13,51
Bac GN1/1 hauteur 200	109,11	21,82	130,93
Couvercle GN1/1	22,83	4,57	27,39
Bac GN1/1 plein hauteur 6/5	28,01	5,60	33,62
Bac GN1/1 perforé haut	40,92	8,18	49,10
Grille inox	12,65	2,53	15,18
Plaque acier GN1/1	13,34	2,67	16,01
Chariot inox 3 plateaux	360,53	72,11	432,63
Couteau à découper	33,26	6,65	39,91
Couteau scie	39,99	8,00	47,98
Couteau à viande	34,49	6,90	41,39
Grand couteau	44,76	8,95	53,71
Fouet inox	15,64	3,13	18,77
Écumoire fil inox Ø 18	14,49	2,90	17,39
Écumoire inox Ø 12	9,74	1,95	11,69
Spatule caoutchouc L. 30	5,50	1,10	6,60
Spatule inox L. 21	10,41	2,08	12,49
Louche de service	3,80	0,76	4,55
Pelle à tarte	4,68	0,94	5,62
Louche à sauce inox	9,11	1,82	10,93
Grande louche	12,65	2,53	15,18
Grappin	20,42	4,08	24,51
Couverts à salade plastique	2,85	0,57	3,42
Poêle anti adhésive Ø 28	45,41	9,08	54,50
Poêle à paella Ø 40	47,50	9,50	56,99
Poêle à paella Ø 50	71,85	14,37	86,22
Pinceau L. 40	5,69	1,14	6,83
Poissonnière L 50	98,22	19,64	117,87
Panier à salade en fer	47,22	9,44	56,66
Passoire inox	16,63	3,33	19,95
Volette	11,06	2,21	13,28
Faitout moyen avec couvercle Ø 32	162,05	32,41	194,46
Grand faitout avec couvercle Ø 36	187,80	37,56	225,35
Planche à découper	8,48	1,70	10,17
Plat rectangulaire alu L 35	75,39	15,08	90,47
Serviteur poivre – sel - moutarde	9,49	1,90	11,39

Ciseaux	10,75	2,15	12,90	
Poubelle	37,70	7,54	45,24	
Ouvre boîtes	1,39	0,28	1,67	
Décapsuleur	1,01	0,20	1,21	
Râpe	12,40	2,48	14,88	
Essoreuse à salade 10 L.	146,74	29,35	176,09	
Casserole Ø 12	29,22	5,84	35,07	
Casserole Ø 14	31,50	6,30	37,80	
Casserole Ø 18	39,34	7,87	47,21	
Casserole Ø 20	47,24	9,45	56,69	
Marmite avec couvercle Ø 36	276,15	55,23	331,38	
Cuiller à glace	40,92	8,18	49,10	
Percolateur (machine à café)	247,94	49,59	297,53	
Trousse de secours	13,32	2,66	15,98	
Bain marie comprenant :	313,72	62,74	376,46	
2 poignées	le lot	227,70	45,54	273,24
3 bacs	l'unité	56,93	11,39	68,31
3 couvercles	l'unité	24,04	4,81	28,84
Un chariot		2082,67	416,53	2499,21
Cafetière Moulinex		34,79	6,96	41,75
Marmite Ø 40 avec couvercle		338,13	67,63	405,76
Marmite Ø 45 avec couvercle		414,41	82,88	497,30
Sauteuse inox		82,80	16,56	99,36
Seau à champagne		17,25	3,45	20,70
Pelle inox		16,56	3,31	19,87
Planche à découper		33,74	6,75	40,49
Allume gaz		7,30	1,46	8,76
Micro-ondes		234,03	46,81	280,83
Porte-manteaux (salle Perce Neige)		195,50	39,10	234,60

TARIFS ANNEXES DU CAMPING DU DOMAINE DE LONGEMER- DEL. 59/2022

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs annexes du camping du Domaine de Longemer à partir du 12 octobre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE de fixer les tarifs annexes du camping du domaine de Longemer à partir du 12 octobre 2022 comme suit :

Baguette : 1.60€ TTC

Pain au Chocolat : 1.60€ TTC

Croissant : 1.40€ TTC

OPTIONS	12/10/2022 TTC
Brunch	19€
Apéritif dinatoire avec boissons	22€
Bouteille champagne 37.5 cl	20€
Bouteille crémant 75 cl	18€
Vin Blanc	15€
Vin Rouge	15€
Ambiance + Champagne	39€

Vente Additionnelle	12/10/2022 TTC
Gel douche 250 ml	5€
Gel douche 1L	12€

TARIFS NORDIQUE – HIVER 2022 / 2023– DEL. 60/2022

Sur proposition de la Commission du Tourisme du 4 octobre 2022, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la grille tarifaire pour l'année 2022/2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs relatifs au domaine nordique pour l'hiver 2022 / 2023 comme suit :

CONFIRME la mise en place d'un tarif licencié avec accès gratuit pour les enfants licenciés, ainsi que la gratuité sur le domaine skiable de la commune, aux Xonrupéens et aux Géromois pouvant justifier de leur domicile ou de leur résidence sur XONRUPT et GERARDMER.

	TARIFS NORDIQUE 2022/2023			
	Adulte	Enfant - de 16 ans	Licenciés Adulte	Réciprocité
JOURNEE XONRUPT	7€	3.80€	X	
JOURNEE FAMILLE XONRUPT	5.50€	3€	X	
JOURNEE GROUPE XONRUPT	5€	X	X	
JOURNEE 3 SITES	8€	4€	6.00€	GERARDMER LA BRESSE
SAISON MASSIF VOSGES	84€	42€	X	MASSIF DES VOSGES
HEBDOMADAIRE XONRUPT	30€	14€	X	GERARDMER LA BRESSE
ASSURANCE				
ASSUR'GLISS JOURNEE	HT		TVA 7 %	TTC
	0.93 €		0.07 €	1 €

**TARIFS REMONTEES MECANIKES DE LA STATION DE SKI DU POLI – HIVER 2022 / 2023–
DEL. 61/2022**

Sur proposition de la Commission du Tourisme du 4 octobre 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des remontées mécaniques de la station du Poli pour l'hiver 2022 / 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs relatifs à la station du Poli pour l'hiver 2022 / 2023, comme suit :

FORFAITS JOURNÉE	2022/2023
Adulte	16€
Enfants - de 16 ans & Adultes Famille*	12€
Xonrupéens & Enfant Famille*	9.50€
Ski-pass découverte Hautes-Vosges Adulte : 6 jours**	75€
Ski-pass découverte Hautes-Vosges Enfant : 6 jours**	60€
Ticket 1 remontée	1.80€
Assurance	2.50€
Réduction de 1.50 € sur présentation de la carte ZAP	
Gratuit pour les - de 6 ans	

* Forfait Famille à partir de 4 personnes - maximum 2 adultes
(Offre non cumulables avec d'autres réductions ou promotions)

** Forfait 6 jours donne droit pendant la durée de validité du forfait :

- 1 journée ski alpin dans une autre station du massif des Vosges
- OU**
- 1 journée ski de fond dans une autre station partenaire.

TARIFS DU SNACK STATION DE SKI DU POLI - 2022 / 2023 – DEL. 62/2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du snack de la station du Poli pour l'hiver 2022/ 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs snack de la station du Poli pour l'hiver 2022 / 2023 comme suit :

TARIFS			
2022 / 2023			
PRODUITS	HT	TVA 10 %	TTC
Croque-monsieur	4,55	0,46	5,00€
Tarte 3 fromages	4,55	0,46	5,00€
Pizza ou Flam	4,55	0,46	5,00€
Gaufre nature ou au sucre	2,73	0,27	3,00€
Gaufre pâte à tartiner	3,18	0,32	3.50€
Crêpe nature ou au sucre	2,27	0,23	2.50€
Crêpe pâte à tartiner	2,73	0,27	3,00€
Steak haché/frites	7,27	0,73	8,00€
HOT-DOG	4,55	0,46	5,00€
KNACK / FRITES	4,55	0,46	5,00€
JAMBON / FRITES	4,55	0,46	5,00€
Portion de frites	2,73	0,27	3,00€
Sandwich jambon	3,64	0,36	4.00€
Sandwich composé américain	7,27	0,73	8,00€
Barre chocolatée	1,36	0,14	1,50€
Compote à boire	1,36	0,14	1,50€
Eau plate 50 cl	1,36	0,14	1,50€
Eau gazeuse 50 cl	1,36	0,14	1,50€
Jus de fruits 33 cl	2,27	0,23	2,50€
Soda 33 cl	2,27	0,23	2,50€
Café	1,36	0,14	1,50€
Grand café	2,27	0,23	2.50€
Chocolat	2,27	0,23	2.50€
Thé ou tisane	1,82	0,18	2,00€
ALCOOL			
PRODUITS	HT	TVA 20%	TTC
Bière	2,08	0,42	2.50€
Vin chaud 20cl	2.50	0,50	3,00€

TARIFS SECOURS SUR PISTES HIVER 2022 / 2023– DEL. 63/2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs des interventions des frais de secours sur pistes de ski de la saison hivernale 2022 / 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs pour la saison 2022 / 2023, comme suit :

- Front de neige et petits soins accompagnant : 40 €

Le forfait petits soins concerne uniquement les interventions proches du poste, dans la mesure où le bénéficiaire peut se rendre au poste par ses propres moyens.

- Zone rapprochée : 170 € par intervention

Cette zone comprend le circuit de ski de fond, du chemin des 17 kms, les pistes de ski alpin du Poli.

- Zone éloignée : 300€ par intervention

Cette zone est constituée par les pistes de ski de fond sur le Massif de Saint-Jacques, Grouvelin et les 3 Fours et d'une manière générale en dehors des pistes balisées et entretenues par la Commune.

- Zone exceptionnelle : 600 € par intervention

Secours effectués en dehors des zones rapprochées ou éloignées. Secteur de liaison entre les centres de ski de fond.

CONVENTIONS AVEC LES AMBULANCIERS HIVER 2022 / 2023 – DEL. 64/2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour la saison à venir, les conventions relatives aux prestations de transports sanitaires et terrestres avec les ambulanciers BALLAND/GERMAIN et FEVE/SENIURA qui interviennent depuis plusieurs années sur les différents centres de ski alpin et de fond de la commune.

Ces conventions prévoient les droits et obligations de chacune des parties, les règles à respecter ainsi que les tarifs applicables par les ambulanciers concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions à intervenir, avec les ambulanciers BALLAND/GERMAIN et FEVE/SENIURA pour l'année 2022 / 2023, et toutes les pièces y afférent.

TARIFS transmis par BALLAND/GERMAIN pour l'hiver 2022/2023

	Station du Poli ou Centre de ski de fond	Station du Collet	Station des 3 Fours
Hôpital GERARDMER	200.00 €	300.00€	315.00 €
Hôpital SAINT-DIE	315.00 €	380.00 €	380.00 €
Hôpital REMIREMONT	315.00 €	380.00 €	380.00 €

TARIFS transmis par FEVE /SENIURA pour l'hiver 2022/2023

	Station du Poli ou Centre de ski de fond	Station du Collet	Station des 3 Fours
Hôpital GERARDMER	182.00 €	202.00€	202.00€
Hôpital SAINT-DIE	265.00€	275.00€	275.00€
Hôpital REMIREMONT	265.00€	275.00€	275.00€

DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES– DEL. 65/2022

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

La demande d'adhésion des collectivités suivantes :

- Syndicat intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des communes de la Haute-Moselle (SIBIS) – siège : Saint Maurice sur Moselle
- Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges – siège : Gérardmer
- Syndicat Mixte Moselle Amont – siège : Golbey

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal, se prononce **POUR** l'adhésion au SMIC des Vosges des collectivités précitées.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS– DEL. 66/2022

Suite au décret du 29 juillet 2022, un correspondant incendie et secours doit être désigné.

Celui-ci est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour mission l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un correspondant incendie et secours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 18 pour et 1 abstention

DESIGNE Mr Noël QUINANZONI comme correspondant incendie et secours

COMMUNIQUE le nom du correspondant incendie et secours au préfet et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES POUR L'INSTALLATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES ET VEHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES – DEL. 67/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour la mise en place d'une convention entre la commune, gestionnaire du domaine public et le SDEV pour l'installation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides à titre gracieux, pour une période initiale de 15 ans.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 2 contres, 17 pour

DECIDE la mise en place de la convention avec le SDEV pour l'installation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides sur le domaine public.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

REGULARISATION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE SUR TERRAIN PRIVE 2B RUE DES BOULEAUX- DEL. 68/2022

La commune a fait des travaux avec notamment la réalisation d'un trottoir rue des Bouleaux. Une emprise de 15m² sur la propriété de Mme Lauriane BASTIEN était nécessaire à cette réalisation.

Son accord de principe nous a été donné

Mme BASTIEN cède à la commune la surface de 15m² issue de la parcelle AA n°312 à l'euro symbolique qui sera intégrée au domaine public. Il est nécessaire de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité

- **ACCEPTE** la cession d'une surface de 15m² issue de la parcelle AA n°312 à l'euro symbolique
- **DIT** que cette parcelle sera intégrée dans le domaine public
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront supportés par la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à cette régularisation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mise en service de la chaudière bois

Dossier HLM

Circulation tour du lac

Séance levée à 21h30

Le secrétaire
Laurent MONGAILLARD



Le Maire
Michel BERTRAND

